



**PETITE ENFANCE :
QUE DEVRAIT FAIRE
LE PROCHAIN PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE ?**

Par Florent de Bodman

22 OCTOBRE 2021

Petite enfance : que devrait faire le prochain président de la République ?

Florent de Bodman,
cofondateur de
l'association
1001mots, auteur de
l'essai « A portée de
mots » (Editions
Autrement,
septembre 2021)

Note élaborée avec le
concours d'Inès
Martelli, élève du
master Social Policy
and Social Innovation
à Sciences Po Paris

22 octobre 2021

INTRODUCTION

Selon le prix Nobel d'économie James Heckman, un dollar investi dans les meilleurs programmes éducatifs pour la petite enfance rapporte 7,3 dollars à la société¹ : revenus accrus pour les futurs adultes, moindres dépenses futures d'allocations sociales, moindres dépenses de santé, etc. En rapportant ces bénéfices à la longue période où ils se produisent, on obtient un « taux de rendement social » de 13% par an pour ces investissements publics précoces. De tels chiffres ont fortement influencés le débat américain : en avril dernier, ils ont ainsi été mis en avant par le président américain Joe Biden lors de l'annonce de son plan d'investissement de 200 milliards de dollars pour la petite enfance². Qu'en est-il en France ?

En mai 2017, Terra Nova publiait un rapport de 56 pages intitulé « Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant la maternelle. » : il proposait au nouveau Gouvernement dix mesures pour donner un environnement plus riche aux très jeunes enfants, en particulier les moins favorisés, afin d'accroître leurs chances de réussite future à l'école et dans la vie. Plusieurs initiatives ont été lancées en ce sens depuis 2017 et certains progrès ont été réalisés. En mars 2020, le premier confinement dû à la Covid-19 a mis à

¹ Jorge Luis García, James J. Heckman, et al., "The Life-cycle Benefits of an Influential Early Childhood Program", NBER Working paper, décembre 2016. Cette évaluation est faite quand les enfants participant au programme ont atteint l'âge de 35 ans.

² Cette enveloppe de 200 milliards fait partie du plan plus large « The American Families Plan » : <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/04/28/fact-sheet-the-american-families-plan/>

l'agenda la question des inégalités éducatives ou l'importance de travailleurs de première ligne tels que les salariés des crèches. Pour autant, la petite enfance est loin d'être devenue l'une des principales priorités de l'Etat.

Cette note tire un premier bilan du quinquennat actuel en matière de petite enfance, revenant en particulier sur la démarche en faveur des « 1000 premiers jours de l'enfant ». Si nous voulons réellement tirer parti de la petite enfance pour changer l'avenir de notre société, il faut aller beaucoup plus loin. Cette note propose ainsi au futur président de la République quatre mesures-clés pour investir fortement dans la petite enfance :

1. Faire beaucoup plus pour aider les parents à être parents : tripler les financements dédiés
2. Créer 200 000 nouvelles places de crèches pour pouvoir accueillir 30% des enfants pauvres
3. Revaloriser d'au moins 10% les salaires dans les crèches
4. Augmenter le nombre d'adultes par enfant dans les crèches des quartiers populaires

1. QUEL BILAN TIRER DU QUINQUENNAT ACTUEL ?

Contrairement à l'école, la petite enfance occupait une place relativement limitée dans les engagements de campagne du candidat Emmanuel Macron. Une fois élu président de la République, celui-ci a néanmoins lancé deux initiatives emblématiques concernant les très jeunes enfants, dans lesquelles il s'est personnellement impliqué.

1.1. LA STRATEGIE NATIONALE CONTRE LA PAUVRETE LANCÉE EN 2018

En septembre 2018, Emmanuel Macron annonce lors d'un grand discours une stratégie pour lutter contre la pauvreté. De façon originale, la petite enfance est l'une des principales priorités de cette stratégie³ : le Gouvernement endosse l'idée qu'intervenir dès le plus jeune âge est l'un des meilleurs moyens de prévenir la pauvreté, comme le recommandait le rapport de Terra Nova en mai 2017. Emmanuel Macron déclare ainsi :

La bataille qu'il nous faut conduire aujourd'hui, c'est celle d'une réforme en profondeur des modes de garde d'enfants de 0 à 3 ans : [ils sont] ce lieu essentiel de l'apprentissage de la vie, de cet éveil cognitif, de ce qui permettra à l'enfant d'avoir plus de chances, à l'adolescent, de mieux s'orienter, et à l'adulte de s'en sortir, et de déjouer cette fatalité [de la pauvreté]⁴.

En pratique, Emmanuel Macron annonce d'abord qu'il souhaite faciliter l'accès aux crèches pour les enfants des familles pauvres, qui sont 5% seulement à les fréquenter au moins 3 jours par semaine⁵. Deux nouvelles enveloppes de financement nationales sont mises en place à cette fin⁶.

D'abord, un « bonus territoires » vise à encourager la création de crèches dans les territoires prioritaires, en réduisant les coûts restant à la charge des communes les plus pauvres : il conduit à attribuer 1 000 euros supplémentaires aux communes pour chaque nouvelle place de crèche créée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

³ www.lesechos.fr/2018/09/macron-entame-son-virage-social-avec-le-plan-pauvrete-977757

⁴ Discours du Président de la République pour présenter la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Elysée, 13 septembre 2018.

⁵ Enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », DREES, Ministère des Affaires sociales, Etudes et Résultats, oct. 2014. En moyenne en France, 13% des enfants ont la crèche comme mode de garde principal. Si l'on ajoute les enfants qui vont en crèche à temps partiel, cette proportion atteint 23% : cf. le rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance publié en mars 2021, p. 50.

⁶ Cf. le dossier de presse « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », octobre 2018, Ministère des Solidarités et de la Santé, pp. 19 à 21.

A cela s'ajoute un « bonus mixité sociale », c'est-à-dire un financement national supplémentaire pour les crèches accueillant le plus de familles pauvres. Une enveloppe de 75 millions d'euros par an est prévue pour cela à partir de l'année 2019. Cette mesure est très nouvelle : elle concrétise l'idée qu'en matière d'accès aux crèches, il faut faire plus pour les familles les moins aisées.

Quel bilan tirer aujourd'hui de ces mesures ?

Malheureusement, les résultats apparaissent décevants en matière de création de places nouvelles de crèches. 50 000 places supplémentaires avaient été créées entre 2007 et 2012, puis 60 000 places supplémentaires entre 2012 et 2017. Dès le début du quinquennat actuel, le Gouvernement avait prévu de créer seulement 30 000 nouvelles places de crèches en cinq ans⁷. Mais au printemps dernier, le secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles estimait que cet objectif ne serait sans doute pas atteint : les communes ont créé moins de crèches que prévu, notamment en raison de la crise liée au Covid et du décalage des élections municipales. En outre les créations de places apparaissent tirées surtout par les micro-crèches, qui sont généralement plus coûteuses que les autres crèches et donc encore moins accessibles aux familles modestes⁸.

D'autre part, le « bonus mixité » n'a pas encore atteint son but et il reçoit un accueil mitigé sur le terrain. Le mode de calcul de ce bonus se fonde sur le niveau de vie moyen des familles accueillies dans une crèche, et non sur la part de familles pauvres dans cette crèche ; en outre son barème reste peu incitatif : au total, le montant accordé aux crèches éligibles reste faible (en moyenne +4% de bonus par rapport à leur budget total). Le dernier rapport d'évaluation disponible indique que le budget prévu en 2019 n'a pas été dépensé entièrement. Ainsi, le dispositif apporte de l'argent aux crèches qui accueillent déjà des familles pauvres, mais il n'incite sans doute pas vraiment les crèches à en accueillir de nouvelles⁹.

Enfin l'accès aux crèches reste toujours très opaque : critères d'attribution peu clairs, manque d'information disponible sur les procédures et les chances d'avoir une place, etc. Obtenir une

⁷ Cet objectif était inscrit dans la Convention d'objectif et de gestion (COG) qui lie l'Etat et la CNAF pour la période 2018 – 2022.

⁸ Cf. le rapport annuel 2020 de l'Observatoire national de la petite enfance publié en mars 2021, pp. 37 à 39.

⁹ 56 millions d'euros ont été versés en 2019 au titre de ce bonus « Mixité sociale », alors que le budget prévu initialement était de 76 millions. Le montant moyen du bonus a été de 660 € par place (cf. la page 17 du rapport de France Stratégie, « Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les 35 mesures. Suivi et évaluation 2021 », 02/04/2021).

place reste souvent vu comme un parcours du combattant au résultat imprévisible : cette opacité décourage particulièrement les familles défavorisées. L'Etat n'a pas mené de réelle réforme pour rendre plus transparents les mécanismes d'attribution des places de crèches. Un vade-mecum des bonnes pratiques a certes été publié¹⁰, mais l'Etat a renoncé à contraindre les communes à un changement ou à les y inciter financièrement. Les maires restent entièrement libres dans la façon de choisir quelles familles seront accueillies dans leurs crèches ; il n'y aura toujours aucun moyen de mesurer l'évolution de leurs pratiques¹¹. Une autre ambition du Gouvernement était de mieux former les professionnels de la petite enfance, afin de donner un environnement plus favorable aux enfants accueillis. La stratégie contre la pauvreté prévoyait ainsi un plan exceptionnel de formation continue pour les 600 000 professionnels qui interviennent auprès des jeunes enfants. Celui-ci a effectivement été doté de 40 millions d'euros, mais son lancement effectif n'a eu lieu qu'en avril 2021, en raison des délais de négociation entre l'Etat et les organismes de formation. Il est donc encore trop tôt pour savoir quels bénéfices il apporte aux enfants.

1.2. LE PLAN POUR LES « 1 000 PREMIERS JOURS » DE L'ENFANT LANCÉ EN 2020

En septembre 2019, Emmanuel Macron préside le lancement d'une commission d'experts sur les « 1 000 premiers jours de l'enfant ». Ce concept des 1 000 jours, promu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), désigne la période allant du début de la grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant. Présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, la commission comporte 18 experts reconnus (pédopsychiatres, psychologues, chercheurs en neurosciences...) : en septembre 2020, ils remettent un rapport qui synthétise les connaissances scientifiques et formule des recommandations pour favoriser le bon développement des très petits enfants.

A l'occasion de la remise du rapport, Emmanuel Macron annonce une mesure emblématique : le doublement de la durée du congé de paternité, qui passe de 2 à 4 semaines à partir du 1^{er} juillet 2021, pour un coût total estimé à 520 millions d'euros par an. La commission des 1 000 jours recommandait d'allonger cette durée à 9 semaines, mais il reste que cette réforme est un progrès bien réel pour les jeunes parents et leurs bébés : elle

¹⁰ « Vade-mecum sur l'attribution des places en crèche », Association des maires de France, novembre 2018

¹¹ Rapport cité de France Stratégie (02/04/2021), page 21.

visent notamment à faciliter la création des liens d'attachement entre les pères et leur enfant, tout en soulageant les mères et en réduisant pour elles le risque de dépression post-natale. Les autres mesures du « plan 1 000 jours », portées par le secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles Adrien Taquet, bénéficient d'un financement total d'un peu moins de 100 millions d'euros et sont mises en œuvre progressivement¹² :

- Un suivi renforcé pendant la grossesse et juste après la naissance : généralisation de l'entretien effectué au 4^e mois de grossesse, lors duquel une sage-femme ou psychologue discute avec la mère de la façon dont elle vit sa grossesse et de sa santé psychique ; recrutements de sages-femmes, psychologues, travailleurs sociaux dans une centaine de maternités prioritaires, afin de mieux repérer les difficultés éventuelles des parents et de mieux y répondre ; renforcement des visites à domicile après la naissance, avec la création de visites de sages-femmes ou puéricultrices 5 semaines voire 12 semaines après la naissance.
- Un appui spécifique autour de la naissance pour les parents qui adoptent un enfant (allongement de 10 à 16 semaines de la durée du congé pour adoption), pour les parents ayant des troubles psychiques (renforcement des services de psychiatrie) ou pour ceux qui sont en situation de handicap.
- Une meilleure information des parents sur l'importance des 1 000 premiers jours et sur les pratiques favorables au développement de l'enfant : lancement d'une application mobile « 1 000 premiers jours »¹³ destinée aux parents (à l'été 2021) et d'une « bébé box » offerte aux parents à la naissance dans les territoires les moins favorisés (début 2022).
- De nouveaux financements pour les services de protection maternelle et infantile (PMI), centres publics dédiés à la santé des enfants de 0 à 6 ans qui proposent les consultations pédiatriques de routine pour les très jeunes enfants ainsi qu'une offre de conseils aux parents : 35 millions d'euros apportés aux PMI de 70 départements en 2021, notamment pour leur permettre de recruter plus de personnel médical¹⁴.

¹² Discours d'Adrien Taquet le 28 septembre 2020 – Annonce des mesures en faveur des 1 000 premiers jours de l'enfant.

¹³ <https://1000jours.fabrique.social.gouv.fr/>

¹⁴ En juin 2019, un rapport parlementaire avait sonné l'alarme sur la baisse des effectifs dans les PMI et sur la fragilisation de ces services (« Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! », rapport de la députée Michèle Peyron).

Un an après l'annonce du plan 1 000 jours, qu'a-t-il changé pour les jeunes parents et leurs bébés ? La démarche était très novatrice et a donné un élan indéniable aux professionnels de la périnatalité, c'est-à-dire ceux qui interviennent pendant la grossesse et juste après la naissance. Le doublement du congé de paternité bénéficie déjà à des dizaines de milliers de familles depuis le 1^{er} juillet, et bientôt à des centaines de milliers.

Pour autant, les réformes du plan 1 000 jours se concentrent sur la période couvrant la grossesse et les premières semaines après la naissance. C'est là où l'essentiel des dépenses nouvelles ont été investies. C'est là aussi où les démarches d'information et de sensibilisation du Gouvernement se concentrent : l'application « 1 000 premiers jours » compte ainsi parmi ses priorités actuelles le repérage de la dépression post-natale, qu'elle facilite grâce à un questionnaire utilisables par les parents. Or cette période pré- et post-natale est déjà celle où les parents reçoivent le plus de soutien de qualité, grâce aux nombreux professionnels de santé mobilisés et financés par l'assurance-maladie (médecins obstétriciens, sages-femmes, pédiatres, puéricultrices de PMI)¹⁵. Le plus grand défi pour accompagner les parents réside sans doute dans les mois et les années qui suivent : un moment où les professionnels de santé sont moins présents et où les parents se posent des questions d'ordre éducatif et non plus seulement d'ordre sanitaire. Le plan 1 000 jours a encore peu apporté de nouveautés pour cette période au-delà des 3 mois de l'enfant.

En tout état de cause, la démarche des 1 000 jours pâtit de son lancement tardif au sein du quinquennat actuel : les réformes en question auront été décidées 18 mois avant la fin du quinquennat ; cela laisse peu de temps et de capital politique disponible pour en réussir la bonne exécution. Après son lancement en juillet 2021, l'application « 1 000 premiers jours » a ainsi enregistré 10 000 téléchargements en deux mois¹⁶ : un chiffre encourageant, mais qui ne représente encore que 0,2% des 4 millions de parents visés.

¹⁵ Par exemple les visites chez le pédiatre dites obligatoires et intégralement remboursées par l'assurance-maladie ont un rythme mensuel entre la naissance et les 6 mois de l'enfant, puis elles passent à un rythme trimestriel.

¹⁶ Entretien avec le pédopsychiatre Romain Dugravier, membre de la commission des 1000 jours, 22 septembre 2021

Le plan 1 000 jours vu par Romain Dugravier, pédopsychiatre, membre de la commission des 1 000 jours¹⁷

« La démarche des 1 000 jours a créé une vraie dynamique pour la psychiatrie périnatale, avec un réel investissement financier. Grâce aussi au Ségur de la santé, au changement de regard sur l'hôpital après la Covid, il y a une occasion unique pour développer notre métier dans les cinq prochaines années. Jusque là dans ma carrière, j'avais uniquement entendu le discours des économies budgétaires (« Vous coûtez trop cher, il faut faire plus avec moins de moyens. »), qui nous donnait l'impression d'être étranglés.

Il reste le défi des recrutements pour nos services de psychiatrie : à Paris on a beaucoup de mal à recruter des sages-femmes et des infirmières ; il y a aussi une grande baisse des vocations pour notre spécialité chez les médecins. D'autre part, il reste à mieux repérer la souffrance psychique chez les jeunes parents, donc à améliorer le dépistage grâce aux soins de première ligne. Mais aujourd'hui, il y a un vrai élan pour la psychiatrie périnatale. »

* * *

« L'application « 1000 premiers jours » correspond très bien à une des premières idées de notre rapport : donner des informations vérifiées, accessibles au public à un endroit simple à trouver. Elle comporte un questionnaire pour repérer la dépression post-natale : il a été beaucoup utilisé dès le lancement de l'appli, ce qui montre un vrai intérêt pour ce nouvel outil. D'ici à la fin 2021, Santé Publique France va aussi mener une campagne d'information pour les professionnels puis pour le grand public. Cette appli reste très préliminaire ; elle fonctionne pour des gens déjà sensibilisés, déjà capables d'aller chercher de l'information. Mais pour un début, c'est très encourageant. »

* * *

« A mon sens, un gros problème du plan 1000 jours concerne son pilotage : il n'y a pas d'organisme public qui soit entièrement responsable de sa bonne mise en œuvre. Donc il est difficile de résoudre les manques de cohérence entre les différents dispositifs de soutien aux parents, qui créent des discontinuités dans le parcours des parents autour de la naissance. »

¹⁷ Entretien avec Romain Dugravier, 22 septembre 2021

2. QUATRE RECOMMANDATIONS POUR INVESTIR 10 MILLIARDS EN 5 ANS DANS LA PETITE ENFANCE

2.1. AIDER LES PARENTS A ETRE PARENTS : TRIPLER LES FINANCEMENTS POUR CHANGER D'ECHELLE

Le plan « 1 000 jours » a renforcé le soutien apporté aux parents pendant la grossesse et juste après la naissance : un accompagnement par des sages-femmes, médecins, puéricultrices, où la dimension sanitaire est centrale. Mais au-delà des premières semaines de l'enfant et au-delà des questions de santé, qu'est-ce qui est prévu pour aider les parents à être parents ? Il existe surtout des actions locales assez diverses : lieux d'accueil dédiés aux parents ayant de jeunes enfants, groupes de paroles entre parents, ateliers proposés dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI)¹⁸.

L'enjeu est crucial, car c'est avec leurs parents que les très jeunes enfants passent le plus de temps, même lorsqu'ils vont à la crèche ou à l'école maternelle. Pourtant ces dispositifs d'aide à la parentalité, gratuits pour la plupart, ne touchent que 10% à 15% des familles, notamment parce que leurs financements publics sont faibles¹⁹. Pour les parents des 0-6 ans, ces financements peuvent être estimés à environ 100 millions d'euros par an, soit 0,5% du budget consacré aux crèches, assistantes maternelles et écoles maternelles²⁰ ! Comme l'indique l'un des derniers rapports publics dédié à la question :

« Au regard de la littérature relative à la parentalité et de l'importance sociale de son accompagnement [...], les moyens qui y sont consacrés paraissent a priori très faibles. »²¹

Si le prochain Gouvernement décide de miser vraiment sur la petite enfance, il devrait tripler les financements qui aident les jeunes parents à être parents : cela représenterait une

¹⁸ La CAF finance ainsi des Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) ou des actions locales au sein des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). A cela s'ajoute l'accompagnement des parents proposé par la PMI (protection maternelle et infantile), mais l'activité de celle-ci reste principalement orientée vers la santé de l'enfant (vaccins, nutrition, etc.).

¹⁹ Cf. la synthèse du Séminaire « Premiers pas – Développement du jeune enfant et politique publique », France Stratégie, octobre 2021 : « 15 % des parents d'enfants de moins de 18 ans ont fréquenté un lieu proposant un accueil ou une écoute aux parents, 9 % ont participé à des conférences-débat abordant leur rôle de parents et 13 % à des groupes de paroles et d'échanges entre parents. »

²⁰ Cf. B. Jacquy-Vazquez et al., 2013, « Evaluation de la politique de soutien à la parentalité », rapport de l'IGAS, p. 27 ; cf. aussi *A portée de mots*, Florent de Bodman, Autrement, septembre 2021, p. 154 (chapitre 8)

²¹ B. Jacquy-Vazquez et al., 2013, rapport de l'IGAS déjà cité, p. 5

dépense supplémentaire d'environ 200 millions d'euros par an, soit un milliard d'euros sur 5 ans. D'ici à la fin du prochain quinquennat, cela devrait permettre de toucher au moins deux fois plus de familles avec un enfant de 0 à 3 ans.

Outre un tel objectif quantitatif, cet effort d'investissement devrait suivre trois principes-clés :

1. **Proposer activement ces solutions aux familles les moins favorisées**, selon un principe d'universalisme proportionné²² : ces familles ont le moins de ressources pour accéder à des services payants (psychologue libéral, etc.) et leurs enfants ont le plus de risques de décrocher plus tard à l'école. Pourtant, les structures locales d'aide à la parentalité peinent à attirer ces familles. Il faudrait un effort important pour « aller-vers » les familles précaires, grâce à une communication pro-active et ciblée, en s'appuyant sur des institutions qui les connaissent bien telles que les PMI ou les CAF²³.
2. **Inventer des solutions où le parent n'a pas besoin de se déplacer** : les parents des 0-3 ans manquent particulièrement de temps et de liberté pour se déplacer dans un lieu physique. En outre, l'arrivée d'un bébé les oblige souvent à déménager. Enfin, ils sont jeunes et massivement équipés en smartphones. Tout ceci plaide pour leur proposer des accompagnements à distance, appuyés sur des outils digitaux tels que les vidéos ou les réseaux sociaux. A minima, ceux-ci auraient un fort potentiel pour compléter et renforcer les accueils physiques²⁴. Mais ils nécessitent un effort d'innovation de la part des acteurs du soutien à la parentalité, que l'Etat doit encourager. L'application publique « 1000 premiers jours », lancée à l'été 2021, est une première initiative en ce sens²⁵, qui pourrait être amplifiée selon la logique de l'Etat plateforme²⁶.

²² Cf. le rapport Terra Nova de mai 2017 « Investissons dans la petite enfance », page 47

²³ Lors de la campagne de vaccination contre la Covid-19, des démarches très novatrices ont été menées : cf. la note de Terra Nova « Aller vers les publics les plus fragiles » publiée en mai 2021 par Aurélie Combas-Richard.

²⁴ Des dispositifs à distance basés sur les SMS ont démontré de forts résultats, comme le programme californien « Ready4K » évalué par l'université de Stanford (<https://ready4k.parentpowered.com/research.html>), qui a ensuite inspiré le programme d'accompagnement à distance développé par l'association 1001mots et évalué par le laboratoire J-PAL d'Esther Duflo (cf. <https://www.ipp.eu/publication/octobre-2020-inegaux-des-le-berceau-des-sms-pour-ameliorer-les-interactions-langagieres-entre-parents-et-enfants-de-familles-defavorisees>).

²⁵ <https://1000jours.fabrique.social.gouv.fr/>

²⁶ Cf. « Vers l'État-plateforme ? », Jacques Chevallier, Revue française d'administration publique, 2018/3, n° 67

3. **Mesurer les bénéfices de ces actions et promouvoir les plus efficaces** : très peu de données existent aujourd'hui en France pour quantifier les effets de l'accompagnement parental sur le développement des enfants. Cette rareté des preuves alimente certainement le doute des décideurs publics quant à l'impact réel des actions existantes. De fait, il est probable que certains dispositifs actuels de soutien à la parentalité aient peu ou pas d'effets : parce que le parent y participe trop ponctuellement ; parce qu'ils ne répondent pas à ses besoins d'une façon assez personnalisée ; parce qu'ils ne se nourrissent pas assez de la littérature scientifique sur la meilleure façon de faire évoluer les comportements des parents. L'Etat devrait ainsi nourrir un effort de recherche et développement pour faire émerger des projets apportant de forts bénéfices aux familles. Il devrait ensuite promouvoir largement les plus efficaces, par exemple via la création d'un « What Works Centre » dédié à la petite enfance²⁷.

2.2. 200 000 NOUVELLES PLACES DE CRECHES POUR POUVOIR ACCUEILLIR 30% DES ENFANTS PAUVRES

Depuis quelques années, l'élan d'ouverture de nouvelles crèches s'est arrêté net. Mettre fin à cette tendance de stagnation sera loin d'être aisé. Pour y parvenir, il faudra une impulsion forte de l'Etat, dès les premières semaines du prochain quinquennat. Celle-ci implique d'abord d'assigner aux crèches un nouvel objectif : la réussite future des enfants les moins favorisés.

Jusqu'à présent, le développement des crèches s'est fait essentiellement pour permettre aux jeunes parents de reprendre un travail : les crèches étaient destinées aux parents ayant tous les deux un emploi. Cette finalité ne peut plus suffire aujourd'hui. Une récente étude de l'INSEE²⁸ a montré que depuis 20 ans, les ouvertures de crèches ont eu un impact quasi-nul sur l'emploi des mères : les nouvelles places sont attribuées à des parents qui auraient de toute façon trouvé un mode de garde. Les nouvelles crèches aboutissent ainsi à faire baisser

²⁷ Cf. la recommandation n° 10 du rapport Terra Nova « Investissons dans la petite enfance », mai 2017, ainsi que l'étude sur les What Works Centres britanniques publiée en mars 2017 par l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA).

²⁸ Pierre Pora, « Accroître l'offre de places en crèche : peu d'effet sur l'emploi, une baisse du recours aux autres modes de garde », INSEE Analyses, n° 55, 7 septembre 2020.

la demande pour les autres modes de garde, c'est-à-dire principalement les assistantes maternelles. Ce mouvement traduit une nette préférence des couples bi-actifs pour les crèches plutôt que pour les assistantes maternelles²⁹. Mais si l'objectif est de permettre aux parents de retravailler après la naissance, alors il est inefficace de créer de nouvelles crèches.

Alors l'Etat devrait-il vraiment investir beaucoup d'argent public pour créer de nouvelles crèches ? La réponse est oui, mais pour une autre raison : parce que les crèches peuvent changer le destin des enfants les moins favorisés au départ. En stimulant les apprentissages de ces bébés au moment où leur plasticité cérébrale est maximale, des crèches de très bonne qualité peuvent augmenter fortement leurs chances de savoir lire à la fin de l'école primaire et à terme de réussir leur entrée dans la vie professionnelle³⁰.

2.2.1. Une ambition à l'horizon 2032 : accueillir en crèche 30% des enfants pauvres.

S'il faut développer fortement les crèches, c'est avant tout pour qu'elles accueillent beaucoup plus d'enfants de familles modestes. La première condition est donc de fixer un objectif ambitieux en ce sens : 5% des enfants pauvres ont aujourd'hui la crèche comme mode de garde principal³¹ ; l'Etat devrait porter ce chiffre à 30% dans dix ans. C'est un effort important mais atteignable, qui permettrait aux crèches de changer la donne pour la réussite des moins favorisés.

Cet objectif implique que dans dix ans, 135 000 enfants défavorisés soient accueillis par les crèches au moins 3 jours par semaine (contre 25 000 de ces enfants aujourd'hui). Il faudrait donc disposer de 110 000 places supplémentaires. Comme personne n'imagine réserver les crèches aux enfants les moins favorisés, on peut estimer à 200 000 nouvelles places l'effort nécessaire au total. Cela reviendrait à augmenter de 50% en dix ans le nombre total de places en crèches³². Pour cela, il faudrait sans doute créer 6 000 à 7 000 nouvelles crèches, en plus des 12 000 crèches déjà existantes.

²⁹ Cf. le baromètre du Credoc cité par Julien Damon dans « Modes de garde, congés parentaux... Ce que les Français préfèrent pour leurs enfants », Slate, 14 septembre 2021

³⁰ Cf. l'étude Carolina Abecedarian, citée dans « Investissons dans la petite enfance », Terra nova, mai 2017, pages 13-15

³¹ Cf. le rapport 2020 de l'Observatoire national de la petite enfance, publié en mars 2021. La pauvreté est ici définie par le seuil de pauvreté monétaire à 60% de l'INSEE.

³² Actuellement, notre pays compte environ 460 000 places en crèche (source : rapport 2020 de l'Observatoire national de la petite enfance)

L'effort financier nécessaire représenterait 3 à 4 milliards d'euros par an de nouvelles dépenses publiques pérennes en 2032, si l'on considère les seuls coûts de fonctionnement des crèches ainsi créées. C'est un investissement important mais absorbable pour les finances publiques : il représente 1% du coût annuel des pensions de retraites. Et si l'on en croit le prix Nobel d'économie James Heckman, ce serait le meilleur investissement à long terme pour notre société³³.

A court terme, la dépense supplémentaire récurrente serait de 1,5 à 2 milliards d'euros par an à la fin du prochain mandat présidentiel. En supposant une progression régulière du nombre de places créées, on peut estimer que la dépense publique nécessaire sera comprise entre 4 et 5 milliards au total sur le prochain quinquennat³⁴.

2.2.2. Une priorité donnée aux communes les moins riches

Si l'on veut que les 200 000 nouvelles places de crèches bénéficient réellement aux familles modestes, il faudra les créer là où celles-ci habitent. Le levier mobilisable le plus rapidement consiste à augmenter les capacités d'accueil des crèches qui existent déjà dans les territoires prioritaires (par exemple grâce à une extension des locaux qui fait passer de 30 à 40 le nombre d'enfants accueillis). Mais il faudra également créer de nouvelles crèches, fléchées en priorité vers les communes les moins riches et vers les quartiers populaires des grandes villes. La clé sera de convaincre les communes concernées d'ouvrir ces nouvelles crèches : soit en les gérant elles-mêmes sous forme de crèches municipales, soit en déléguant leur gestion à des associations ou des entreprises spécialisées – cette dernière solution ayant souvent l'avantage d'accélérer l'ouverture de la crèche³⁵. En revanche, les places de crèches réservées par des entreprises pour leurs propres employés bénéficient à des salariés bien insérés dans l'emploi, qui sont rarement sous le seuil de pauvreté : un tel modèle de financement est donc peu adapté à l'objectif d'accueillir 30% des enfants pauvres en crèche.

Pour convaincre les communes ayant peu de ressources, il faudra leur garantir que ces nouvelles crèches ne leur coûteront rien ou presque : l'Etat devrait s'engager à prendre en

³³ Cf. James Heckman, *Giving Kids a Fair Chance*, MIT Press, 2013

³⁴ On fait l'hypothèse que 100 000 nouvelles places de crèches seraient créées en 2027, à raison de 20 000 nouvelles places par an. La dépense publique correspondant aux coûts de fonctionnement de ces crèches est estimée entre 15 000 et 20 000 € par an et par place. Si ces places sont occupées pour moitié par des familles modestes, le taux de financement public par place sera plus élevé qu'aujourd'hui (où il est déjà de 80%).

³⁵ Le temps nécessaire à l'ouverture d'une crèche est de plusieurs années, parfois jusqu'à 4 ans si une commune décide de construire ex nihilo un nouveau bâtiment pour accueillir cette crèche.

charge la totalité des coûts de fonctionnement de ces nouvelles crèches, en réduisant à zéro le reste à charge pour les communes³⁶. Dans les territoires prioritaires, il faudra donc augmenter le montant de financement de la solidarité nationale par nouvelle place créée : cela pourrait passer par une hausse du barème du « bonus Territoires » créé en 2018, couplée avec une hausse du barème du « bonus Mixité sociale ».

Une condition décisive sera enfin que ces nouvelles crèches puissent recruter les professionnels qualifiés : leur ouverture nécessitera de former d'ici dix ans 60 000 à 70 000 personnes supplémentaires, qui devront résider dans les bassins d'emploi où s'ouvriront les nouvelles crèches.

2.2.3. Des procédures équitables pour attribuer les places

Pour que ces 200 000 nouvelles places de crèche soient vraiment accessibles aux moins favorisés, encore faut-il qu'elles soient attribuées équitablement !

Une première réforme est impérative et urgente : rendre obligatoire la transparence complète sur les procédures d'attribution, c'est-à-dire le calendrier et la composition des commissions d'attribution, les critères permettant de départager les familles candidates, la proportion des candidats qui obtiennent une réponse favorable. Dès le 1^{er} janvier 2023, les financements nationaux versés par les CAF aux crèches doivent être conditionnés à une transparence complète³⁷. Peu coûteuse, souhaitée par les familles, cette réforme n'a que trop attendu !

En complément, un chantier de plus longue haleine consiste à rendre les procédures d'attribution plus fluides et plus équitables pour les familles : simplifier les démarches, notamment en offrant de très bons services en ligne ; les rendre moins dépendantes du bon vouloir des employés municipaux ou des élus ; et surtout fixer des critères d'attribution équitables, ne bénéficiant pas seulement aux couples aisés où les deux parents travaillent. La voie la plus prometteuse consiste à coter les demandes en accordant un nombre de points bien définis à chaque famille, ce qui les aidera à connaître à l'avance leurs chances de succès³⁸.

³⁶ Cf. la recommandation n° 2 du rapport Terra Nova de mai 2017 « Investissons dans la petite enfance ».

³⁷ C'était déjà la recommandation n° 3 du rapport Terra Nova de mai 2017 « Investissons dans la petite enfance »

³⁸ Sur les mécanismes de cotation des demandes, cf. notre rapport Terra Nova de mai 2017 « Investissons dans la petite enfance », page 39-40.

2.3. REVALORISER D'AU MOINS 10% LES SALAIRES DANS LES CRECHES

Imaginons un employeur qui dirait à ses salariés : « Votre travail a une importance capitale, que nous avons trop longtemps méconnue ; néanmoins, je vais continuer à vous payer le moins possible ». Tel est peu ou prou le discours que les professionnels de la petite enfance entendent aujourd'hui de la part de l'Etat.

Si nous prenons au sérieux l'importance capitale de la petite enfance, alors il faut augmenter fortement les salaires de ceux qui s'occupent des très jeunes enfants : une augmentation générale de 10% devrait être mise en œuvre lors du prochain quinquennat. Les très nombreux professionnels du secteur payés au SMIC (environ 1260 euros nets par mois) seraient ainsi augmentés de 126 euros nets par mois.

Trois arguments plaident en faveur de cette mesure :

1° La revalorisation vise d'abord à **reconnaître l'importance cruciale de ces métiers pour l'avenir des enfants** et donc l'avenir de notre société : c'est une question de cohérence. Cette mesure devrait donc bénéficier à tous les professionnels qui prennent soin des enfants de 0 à 3 ans.

2° Augmenter les salaires est aussi **un remède à la très forte pénurie de professionnels qualifiés** qui empêche le développement des crèches. A moyen terme, de meilleurs salaires permettront d'attirer plus de collégiennes et de lycéennes vers le secteur de la petite enfance, mais aussi plus de lycéens : la faiblesse des salaires est une des raisons de l'absence quasi-totale d'hommes dans ces métiers. Mais la hausse des salaires aura aussi un effet immédiat : elle devrait réduire le nombre de travailleurs qui quittent les crèches après quelques années d'exercice. La pénurie concernant principalement les professionnelles les plus qualifiées (puéricultrices, éducatrices, auxiliaires de puériculture), celles-ci pourraient bénéficier d'une augmentation salariale plus forte, allant jusqu'à 15%. Une puéricultrice rémunérée 1600 euros nets lors de son début de carrière en crèche serait ainsi augmentée de 240 euros nets mensuels.

Pour réduire la pénurie de professionnels de la petite enfance, il faut aussi augmenter le nombre de places dans les écoles de formation ; mais le plus difficile sera sans doute d'augmenter fortement le nombre de candidats à ces formations. En parallèle de la hausse des salaires, d'autres leviers devraient être actionnés : donner une meilleure image aux métiers de la petite enfance ; diminuer le coût de ces formations initiales (qui peut aujourd'hui

être dissuasif) ; donner de meilleures perspectives d'évolutions aux professionnels qui commencent au bas de l'échelle.

3° De meilleurs salaires sont enfin **une condition nécessaire pour augmenter la qualité pédagogique en crèche**³⁹ : un mouvement est engagé pour demander aux professionnels plus de formation continue, une pédagogie plus ambitieuse, des activités plus individualisées avec les enfants⁴⁰. Pour faciliter ces efforts nouveaux, il est nécessaire de mieux rémunérer les professionnels.

Afin de créer un fort élan pour la petite enfance, le scénario idéal serait de réaliser cette augmentation salariale de 10% dès les premiers mois du nouveau Gouvernement. Dès son installation, celui-ci devrait lancer une négociation avec les organisations professionnelles de la petite enfance : en effet l'Etat ne fixe pas lui-même les salaires des professionnels des crèches, car il ne gère pas de crèches en direct. Cette négociation préciserait les contours exacts de l'augmentation des grilles salariales dans les crèches publiques et privées et la façon dont la solidarité nationale compensera le coût de l'augmentation pour les employeurs. Les principaux gestionnaires de crèches publiques ou privées pourraient ainsi s'engager à augmenter les salaires dès le mois de septembre 2022.

La mesure aurait vocation à s'appliquer à tous les professionnels de la petite enfance qui prennent soin des enfants de 0 à 3 ans. Une négociation devra notamment être lancée en parallèle pour permettre une hausse de la rémunération des assistants maternels, dont les tarifs sont libres mais dont la solidarité nationale prend indirectement en charge la majorité des revenus via le complément mode de garde (CMG).

Le coût de cette mesure serait d'environ 600 millions d'euros par an en année pleine⁴¹. Ce coût devra être intégralement compensé par la solidarité nationale aux gestionnaires des crèches, afin d'éviter que la revalorisation salariale n'entraîne une hausse du coût pour les gestionnaires de crèche (ce qui réduirait l'offre de crèches) ou pour les familles (ce qui réduirait la demande de places en crèche).

³⁹ Sur la notion de qualité éducative dans les crèches, cf. le dernier rapport de l'OCDE, "Starting Strong VI - Supporting Meaningful Interactions in Early Childhood Education and Care", juin 2021

⁴⁰ Mouvement engagé notamment à la suite du rapport « Développement du jeune enfant » remis au Gouvernement en 2016 par Sylviane Giampino.

⁴¹ Le budget total des crèches est de 8 milliards d'euros et la masse salariale représente 75% de leurs coûts. Si 100 000 nouvelles places de crèches sont créées d'ici à la fin du prochain quinquennat, cette masse salariale augmenterait en proportion (le coût de la revalorisation atteindrait donc environ 720 à 750 M€ en 2027).

Cette mesure représente un réel effort financier, mais il est à notre portée. Dans le secteur de la santé, une revalorisation plus importante encore a eu lieu en 2020 avec le Ségur de la santé : son coût total est vingt fois supérieur (environ 12 milliards d'euros en 2022). Cette revalorisation a eu pour conséquence qu'une puéricultrice est aujourd'hui beaucoup mieux payée si elle travaille à l'hôpital plutôt que dans une crèche. Il est temps aujourd'hui de revaloriser les professionnels des crèches.

2.4. AUGMENTER LE NOMBRE D'ADULTES PAR ENFANT DANS LES CRECHES DES QUARTIERS POPULAIRES

L'augmentation des salaires proposée ci-dessus représente un investissement en vue d'une meilleure qualité pédagogique dans les crèches. Ce chantier de la qualité pédagogique a fait l'objet d'initiatives nationales récentes, en particulier le plan national de formation des professionnels de la petite enfance⁴². Le levier de la formation initiale et continue est évidemment important pour améliorer la pédagogie. Il ne produira de bénéfices que si les salariés, à l'issue des journées de formation, parviennent à mettre effectivement en œuvre dans leur crèche ce qu'ils ont appris en formation. L'important est donc que les formations nourrissent le projet pédagogique de la crèche, et que la réalisation de ce projet soit ancrée dans le management quotidien des professionnels par la directrice de la crèche.

Le propos de cette note est que l'effort de formation des salariés et d'enrichissement des projets pédagogiques n'est pas suffisant à lui seul. Pour que tous les professionnels des crèches soient embarqués et moteurs dans cet effort, il faut aussi augmenter leurs salaires. Et il faut également réfléchir à un second facteur quantitatif essentiel : le nombre d'enfants dont chaque adulte a la charge au sein de la crèche.

Selon la réglementation en vigueur, chaque professionnel d'une crèche a la charge de 5 enfants (s'il s'occupe d'enfants ne marchant pas encore) ou de 8 enfants (s'il s'agit d'enfants qui marchent déjà). Ce ratio adulte / enfants est bien meilleur qu'à l'école maternelle, mais il rend difficile de proposer des activités individualisées et adaptées à chaque enfant. Une voie d'avenir consisterait donc à augmenter le nombre d'adultes par enfant dans les crèches.

⁴² Cf. « Déployer le plan de formation des professionnels de la petite enfance », in : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/assurer-l-egalite-des-chances-des-les-premiers-pas/article/deployer-le-plan-de-formation-des-professionnels-de-la-petite-enfance>

A court terme, le prochain Gouvernement pourrait expérimenter cette approche dans les crèches situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il pourrait ainsi augmenter d'un tiers le nombre d'adultes par enfants dans ces crèches : la mesure prendrait la forme de financements supplémentaires ouvrant aux crèches des quartiers populaires la possibilité de recruter plus d'adultes pour un nombre donné d'enfants accueillis (elle ne devrait pas prendre la forme d'une obligation augmentant le taux d'encadrement réglementaire, afin d'être mise en œuvre sur la base du volontariat).

Cibler cette mesure dans les quartiers populaires serait un moyen de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin – sur le modèle de ce qui a été fait récemment à l'école, où l'on a divisé par deux la taille des classes de CP puis de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire⁴³. On pourrait ainsi viser de fortes améliorations de la qualité pédagogique là où c'est le plus important, en se fixant par exemple l'objectif de doubler les bénéfices éducatifs de la crèche⁴⁴.

* * *

Au total sur l'ensemble du prochain quinquennat, ces mesures reviendraient à investir environ 10 milliards d'euros de plus dans la petite enfance. Créer 100 000 places de crèche d'ici à 2027 coûterait entre 1,5 et 2 milliards d'euros par an à terme, soit 0,75 à 1 milliard par an en moyenne sur le prochain quinquennat⁴⁵. Revaloriser de 10% les salaires des professionnels coûterait environ 0,6 milliard par an (en début de quinquennat) puis 0,75 milliard en fin de quinquennat. Augmenter d'un tiers le nombre d'adulte par enfant dans les crèches des quartiers populaires coûterait 0,1 à 0,15 milliard par an. Enfin tripler les financements du soutien à la parentalité pour ceux qui ont des enfants de moins de 6 ans coûterait 0,2 à 0,3 milliard par an. Le total représente environ 2 milliards par an de dépenses publiques nouvelles.

⁴³ Cette mesure était l'un des principaux engagements de campagne d'Emmanuel Macron et a été mise en œuvre à partir de 2017.

⁴⁴ Un tel effet pourrait se définir par exemple comme « doubler le gain de développement langagier apporté par la crèche aux enfants accueillis (par rapport à ceux qui ne la fréquentent pas) ».

⁴⁵ le coût net serait inférieur, comme l'indique l'étude INSEE de septembre 2020

Il s'agirait là d'un investissement particulièrement efficace, s'il est bien orienté vers ceux qui en ont le plus besoin et s'il est assorti d'évaluations rigoureuses mesurant ses bénéfices pour les enfants. L'ensemble représenterait un vrai électro-choc pour montrer que nous prenons au sérieux les extraordinaires capacités d'apprentissage des bébés et leur importance pour notre avenir.

ANNEXES

RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA NOTE

1° Aider les parents à être parents : tripler les financements destinés au soutien à la parentalité pour changer d'échelle, en favorisant une logique d'aller-vers les familles les plus défavorisées et en investissant dans la recherche & développement.

2° Créer 200 000 places de crèche en 10 ans pour pouvoir accueillir 30% des enfants pauvres, en fléchant les nouvelles places vers les communes qui en ont le plus besoin.

3° Revaloriser d'au moins 10% les salaires des professionnels des crèches, afin de reconnaître l'importance de ces métiers, de réduire la pénurie de professionnels qualifiés et de permettre une meilleure qualité pédagogique en crèche.

4° Permettre une augmentation du taux d'encadrement dans les crèches des quartiers populaires, afin de favoriser un suivi plus individuel de chaque enfant.

LISTE DES ENTRETIENS REALISÉS

Julien Damon, sociologue, spécialiste des politiques familiales, co-auteur du rapport sur la conciliation entre vie familiale et professionnelle (octobre 2021)

Clémence Duchesne, directrice des opérations de l'entreprise de crèches Les Petits Chaperons Rouges

Romain Dugravier, pédopsychiatre au Centre de psychopathologie périnatale Institut Paris Brune (Centre hospitalier Sainte-Anne), membre de la commission des 1000 premiers jours

Elsa Hervy, déléguée générale de la Fédération française des entreprises de crèches

Laetitia Lagarde, directrice générale adjointe de Crescendo, association gestionnaire de crèches

Céline Legrain, directrice générale de Crescendo, association gestionnaire de crèches

Olivier Noblecourt, ex-délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, ancien adjoint au maire de Grenoble

BIBLIOGRAPHIE SYNTHETIQUE

Cour des comptes (2013) “L'accueil des enfants de moins de 3 ans : une politique ambitieuse, des priorités à mieux cibler”.

Cyrulnik B. et al (Commission 1000 jours), « Les 1 000 premiers jours. Là où tout commence », septembre 2020, ministère des Solidarités et de la Santé.

Damon J., Heydemann, C. “Rapport pour renforcer le modèle français de conciliation entre vies familiale et professionnelle”, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/rapport-pour-renforcer-le-modele-francais-de-conciliation-entre-vie-des-enfants>.

de Bodman F., de Chaisemartin C., Dugravier R., Gurgand M., « Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant 3 ans. », rapport Terra Nova, mai 2017

France Stratégie, rapport « Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les 35 mesures. Suivi et évaluation 2021 », avril 2021

Giampino S., « Développement du jeune enfant – Modes d'accueil, Formation des professionnels », Rapport remis à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, 2016

Hamel M-P, Lemoine S., “Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale”, Centre d'analyse stratégique, 2012

Haut Conseil de la Famille, « Les politiques de soutien à la parentalité », 2016

Heckman J., *Giving Kids a Fair Chance*, Boston, MIT Press, 2013

Jacquey-Vazquez B, Sitruk P, Raymond M, « Evaluation de la politique de soutien à la parentalité », Inspection générale des affaires sociales, 2013

Le Furet, « Lieux d'accueil enfants parents et socialisation(s) », 2008

Observatoire national de la petite enfance (2021), Rapport annuel, édition 2020 (données 2019)

OCDE, Rapport “Starting Strong VI - Supporting Meaningful Interactions in Early Childhood Education and Care”, juin 2021

Peyron M., « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! », Rapport parlementaire, juin 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES 1000 PREMIERS JOURS PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2020 – SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Ce rapport propose la création d'un véritable parcours d'accompagnement des familles dès la conception de l'enfant :

1° Informer les parents à chaque étape, au travers d'un parcours éclairé et adapté à leur situation :

- Informer les parents dès la période préconceptionnelle au travers d'une consultation, afin de prévenir les complications de grossesse ;
- Proposer aux parents des sessions d'informations prénatales dès le premier trimestre de la grossesse et une meilleure préparation à la naissance ; promouvoir l'entretien prénatal précoce (4^e mois de grossesse) ;
- Enrichir le carnet de santé avec des informations clés sur le développement de l'enfant dès sa naissance.

2° Sécuriser le parcours de soin dès la conception de l'enfant :

- Attribuer à chaque famille un référent parcours les accompagnant de manière individualisée durant tout le parcours des 1 000 premiers jours ;
- Augmenter le nombre de postes de sages femmes, de psychologues et pédopsychiatres, psychiatres, assistantes sociales formés en périnatalité au sein des maternités afin de créer un réseau transdisciplinaire pour accompagner les parents ;
- Augmenter le nombre de postes de pédiatres formés sur le territoire afin d'améliorer l'offre de soins pédiatriques.

3° Accompagner et soutenir les parents afin de lutter contre leur isolement et épuisement :

- Encourager les rencontres entre parents pour qu'ils puissent échanger sur leurs expériences et apprendre de leurs pairs ;
- Dépister les signes d'épuisement parental grâce à un suivi personnalisé ;
- Créer des "Maisons des 1 000 jours" : lieux d'échanges, de rencontres et de soutien ouvert à tous et toutes et donnant les ressources nécessaires aux parents.

4° Adapter le soutien en fonction de chaque situation familiale, afin de répondre aux fragilités et spécificités de chaque famille :

- Investir dans le dépistage des maladies grâce au développement de la formation d'équipes multidisciplinaires (médecins, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, infirmières, puéricultrices, éducateurs petite enfance) ;
- Améliorer le dépistage des dépressions périnatales et des situations de violences conjugales ;
- Proposer un accompagnement spécifique pour les parents en situation de handicap et les familles en situation de grande précarité.

5° Améliorer la qualité d'accueil des enfants en donnant du temps et en mettant à disposition des espaces adaptés et dédiés aux familles

- Repenser le temps des congés de naissance (congé maternité, congé paternité et congé parental) :
 - Allonger le congé paternité à 9 semaines ;
 - Proposer un congé parental partageable entre les deux parents (9 mois) ;
 - Etendre le congé adoption à 12 semaines.
- Repenser le système d'accueil des tout-petits :
 - Augmenter le nombre de places ;
 - Améliorer la formation des professionnels ;
 - Améliorer la rémunération des professionnels ;
 - Améliorer l'accessibilité territoriale et financière ;
 - Améliorer l'organisation institutionnelle en créant une instance nationale dédiée à la petite enfance.

6° Développer la recherche dans le secteur de la petite enfance, l'évaluation des pratiques et la formation des professionnels

- Investir dans la recherche fondamentale et appliquée sur les 1 000 premiers jours
 - Lancer des programmes de financement spécifiques ;

- Créer des centres de recherche dédiés à la petite enfance ;
 - Créer des “Instituts des 1 000 premiers jours” au sein des universités.
- Evaluer les pratiques afin d’identifier les voies et les moyens d’amélioration des interventions : créer un centre national d’évaluation des pratiques, qui suivrait le modèle de la Haute Administration de Santé mais serait dédié aux 1 000 premiers jours ;
- Investir dans une offre de formation initiale aux 1 000 premiers jours de l’enfant, commune à tous les professionnels travaillant auprès des bébés, des jeunes enfants et des familles.



@TerraNovaThinkTank



@_Terra_Nova



Terra Nova- think tank

Terra Nova est un think tank progressiste indépendant ayant pour but de produire et diffuser des solutions politiques innovantes en France et en Europe.